

LEVONS-NOUS POUR L'Océan!

RISE UP

un appel à l'action bleue

L'océan maintient toute forme de vie sur Terre et s'avère essentiel à la survie et au bien-être de l'humanité. Il est aujourd'hui temps de **RISE UP pour le défendre.**

La disparition de récifs coralliens, l'effondrement de populations de poissons et l'extinction d'espèces sont la preuve de l'ampleur que prend la crise océanique causée par la surpêche, le réchauffement océanique, l'acidification, la pollution et de nombreux autres facteurs de stress. Tout cela porte atteinte au fonctionnement normal de l'océan et à son rôle comme système de maintien de la vie sur Terre. Il est vital de défendre sa capacité à produire de l'oxygène, à séquestrer du carbone et à fournir de la nourriture et des moyens de subsistance à des milliards de personnes.

Des zones côtières prospères, un océan profond résilient, une nature abondante et une haute mer protégée contribueront à la survie de l'humanité et soutiendront la culture et le bien-être des populations autochtones et des communautés côtières. Un océan sain est fondamental si nous voulons une planète saine; il permet aux générations actuelles et futures d'envisager l'avenir avec espoir.

Nous disposons de dix ans tout au plus pour rester en dessous du seuil de réchauffement de 1,5 °C et pour éviter ainsi les menaces qui pèseront sur l'existence même de la nature et des populations si nous le franchissons. Nous avons le choix: soit nous continuons à suivre un modèle économique extractif destructeur qui nous conduira toujours plus vite vers un désastre environnemental, social et économique; soit nous choisissons un changement radical qui respectera et renforcera notre océan, ses ressources, sa biodiversité et la communauté mondiale qui en dépend.

L'année 2020 est le moment de prendre des mesures courageuses et justes pour placer l'océan sur la voie de la régénération.

Les conditions sont idéales pour que les gouvernements et d'autres parties prenantes prennent les mesures qui s'imposent. Ils disposent pour cela d'un cadre adopté mondialement pour l'ODD 14, des données scientifiques irréfutables du *Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique*, du *Rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques* et d'une vague de plus en plus forte de mobilisation citoyenne.

C'est surtout la jeunesse qui se mobilise: nous devons écouter nos jeunes, car leurs vies seront façonnées par nos actions d'aujourd'hui.

Certaines mesures visant à résoudre la crise océanique ont été adoptées, mais n'ont pas encore été pleinement appliquées. Nous devons nous en occuper au plus vite... et nous devons faire bien plus. Nous, les soussignés, nous engageons à assurer un avenir bleu prospère. Nous appelons les États et les entreprises à nous rejoindre et à **RISE UP** pour l'océan.

RÉTABLIR LA VIE OCÉANIQUE

Objectifs

- i) gérer durablement les pêcheries du monde entier et protéger les moyens de subsistance qui en dépendent;
- ii) mettre fin à la surpêche et à toute forme de pêche destructrice; et iii) protéger et restaurer les espèces menacées et en danger, les habitats et les fonctions écologiques.

Actions prioritaires

Rétablir au plus vite les pêcheries épuisées et les habitats sensibles (comme les récifs coralliens), et protéger les espèces menacées et en danger.

Privilégier l'accès aux eaux territoriales pour la pêche artisanale durable, écarter les menaces industrielles, reconnaître et favoriser la gestion communautaire.

Interdire les activités de pêche dommageables, comme le chalutage de fond et la pêche à l'explosif qui détruisent tout sur leur passage, et promouvoir les engins et les techniques qui minimisent la capture d'espèces non ciblées.

Interdire le lancement ou la poursuite d'activités exploitant le krill et les espèces mésopélagiques ou des zones plus profondes.

Assurer la transparence de toutes les pêcheries par la collecte et la publication d'informations telles que l'immatriculation, les captures, le suivi des navires, l'octroi de licences et d'autres données, afin de décourager toute pêche illicite et non déclarée, d'éviter les violations des droits humains, d'améliorer la prise de décisions et de combattre la corruption.

Adopter des systèmes d'immatriculation, d'octroi de licences et de suivi qui permettent de régler le problème des pêcheries non réglementées.

INVESTIR IMMÉDIATEMENT DANS UN AVENIR À ZÉRO ÉMISSION NETTE

Objectifs

- i) minimiser les émissions de gaz à effet de serre pour garantir que nous respecterons la cible fixée dans l'Accord de Paris de maintenir le réchauffement en dessous de 1,5 °C; et ii) rétablir la pleine capacité naturelle de l'océan à séquestrer et à stocker du carbone grâce à des solutions s'appuyant sur la nature.

Actions prioritaires

Interdire immédiatement tout nouveau projet d'exploration ou de production de gaz ou de pétrole en mer, et éliminer rapidement les activités actuelles d'extraction de gaz ou de pétrole en mer.

Viser une décarbonisation totale de l'ensemble du transport maritime pour 2035, et interdire immédiatement l'utilisation de fioul lourd dans l'Arctique.

Investir dans des solutions fondées sur la nature pour maximiser le potentiel marin de séquestration et de stockage du carbone (par ex. en protégeant et en restaurant les zones humides, les mangroves et les herbiers marins, et en reconstituant la vie sauvage).

Investir dans les secteurs d'énergies renouvelables en mer ayant un faible impact.

S'engager en 2020 sur de nouveaux plans nationaux plus ambitieux pour le climat (contributions déterminées au niveau national) qui tiendront compte de l'océan (par ex. le stockage bleu du carbone, les émissions réduites des secteurs maritimes, la résilience environnementale et sociale accrue, les avantages des écosystèmes océaniques pour l'adaptation) et accélérer leur mise en œuvre.

SOUTENIR ET AUTONOMISER LES POPULATIONS CÔTIÈRES

Objectif

i) renforcer la capacité des communautés côtières, des peuples autochtones et des artisans pêcheurs et autres petits travailleurs de la pêche, en particulier les femmes et les jeunes, à conserver la biodiversité, à préserver la sécurité alimentaire, à renforcer la résilience climatique et à éradiquer la pauvreté.

Actions prioritaires

Conformément à l'accord convenu librement, préalablement et avec toutes les informations nécessaires, veiller à leur participation pleine et effective dans la gouvernance et dans la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles.

Promouvoir la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté à travers la mise en œuvre immédiate des Directives volontaires de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

Reconnaître, protéger et sécuriser les droits légitimes sur les ressources marines qui ont de l'importance en matière de subsistance et de bien-être socioculturel.

Reconnaître l'importance cruciale des connaissances ancestrales, autochtones et locales, et veiller à leur prise en compte dans les décisions.

EFFECTUER UNE TRANSITION PLUS RAPIDE VERS UNE ÉCONOMIE DURABLE ET CIRCULAIRE

Objectifs

i) investir davantage dans l'innovation et le développement pour effectuer une transition rapide vers une économie circulaire, notamment en passant à une économie bleue durable et inclusive; et ii) éliminer les activités maritimes destructrices pour veiller à ce que la croissance économique ne continue pas à dégrader l'environnement marin.

Actions prioritaires

Effectuer une transition vers une économie bleue nouvelle, plus durable et inclusive, qui se concentre sur: i) des énergies renouvelables offshore à faible impact; ii) une aquaculture et des biotechnologies marines respectueuses de l'environnement; iii) un transport maritime vert; iv) des technologies de suivi et de surveillance de l'océan; et v) des pêcheries durables.

Rediriger les flux financiers pour inciter les investissements à soutenir ce programme, en créant des produits innovants de financement et d'assurance qui renforcent le capital et la résilience naturels de l'océan.

Intégrer immédiatement la valeur de l'océan dans les décisions économiques, grâce à une comptabilité du capital naturel et social, et à l'analyse coûts-avantages.

Mettre fin à toute exemption ou tout subside nuisible soutenant les combustibles fossiles, les forages pétroliers et gaziers, et les pratiques agricoles et halieutiques préjudiciables.

Éliminer toute utilisation unique non nécessaire du plastique et réduire la production de plastique par des stratégies zéro déchet d'ici 2025.

Cesser tout développement ultérieur d'activités nouvelles portant préjudice au bon état de l'océan, comme l'exploitation minière des fonds marins.

UNIR NOS FORCES POUR LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE MONDIALE DE L'OCÉAN

Objectifs

i) établir une gouvernance mondiale efficace et équitable pour protéger l'océan, et ii) assurer la participation des communautés autochtones et côtières dans ces processus.

Actions prioritaires

En 2020, adopter un nouvel accord de l'ONU juridiquement contraignant sur la biodiversité de haute mer qui garantira une protection solide de celle-ci, y compris par l'établissement rapide d'un réseau d'AMP intégralement protégées, et qui renforcera la coopération entre les différents organismes mondiaux, régionaux et sectoriels.

Adopter un accord international pour réduire significativement la pollution océanique par les nutriments, les sédiments, les plastiques et les substances chimiques qui résulte des activités industrielles, agricoles, de gestion des déchets et des eaux usées.

Organiser une conférence des chefs d'État d'ici 2023 pour examiner la mise en œuvre de cet appel à l'action et adopter des solutions intégralement financées assurant la supervision et une gouvernance océanique mondiale intégrée et transparente.

PROTÉGER AU MOINS 30% DE L'OCÉAN D'ICI 2030

Objectifs

i) établir un réseau mondial d'aires marines protégées et d'aires conservées par les peuples autochtones et les communautés locales, qui soient efficaces, représentatives, et intégralement ou hautement protégées afin qu'elles bénéficient au climat, à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et à la biodiversité; et ii) veiller à ce que ces aires soient suffisamment financées et que les plans de protection qui ont été adoptés soient entièrement appliqués.

Actions prioritaires

Adopter en 2020 l'objectif de protection de 30% d'ici 2030 (30x30) dans le nouveau Pacte mondial pour la nature en 2030 de la Convention sur la diversité biologique.

Accélérer les progrès pour veiller à ce que ce réseau d'aires intégralement ou hautement protégées ou conservées couvre au moins 30% de l'océan mondial en 2030.

Protéger ou conserver immédiatement les aires marines intactes.

Mettre au point des instruments financiers mondiaux ambitieux afin de mettre en œuvre et de faire respecter les aires protégées et conservées existantes ou nouvelles, en particulier pour les petits États insulaires et les États en développement; et promouvoir le renforcement des capacités pour les autorités de gestion, les peuples autochtones et les communautés locales.

Reconnaître la contribution des aires protégées et conservées relevant de tous les types de gouvernance en matière de biodiversité, y compris les aires marines conservées par des peuples autochtones et des communautés locales, considérés comme propriétaires traditionnels de leurs territoires de vie.

RISE UP! Levons-nous pour l'océan!

RISE UP

a blue call to action

POWERED BY



AS OF JAN. 29, 2020

riseupfortheocean.org

#RiseUp4theOcean

